



COMMUNIQUE DE PRESSE - 10 JUILLET 2026

Dialogue social – plateformes du secteur de la livraison : l'Association des Plateformes d'Indépendants (API) regroupant Uber Eats et Deliveroo signe avec Union-Indépendants et la FNAE un nouvel accord portant sur une revalorisation de la garantie minimale de revenu horaire des livreurs indépendants

Paris, le 10 juillet 2026 – Dans le cadre du dialogue social sectoriel, l'Association des Plateformes d'Indépendants (API), qui réunit Uber Eats et Deliveroo, signe ce jour un accord avec les syndicats Union-Indépendants et FNAE visant à revaloriser très significativement le revenu minimum horaire garanti aux livreurs, représentant un investissement annuel sectoriel estimé à près **de 50 millions d'euros**. Cet accord prévoit notamment :

- une revalorisation de la garantie minimale de revenu horaire à **19 € par heure d'activité**, calculé sur une base hebdomadaire,
- une discussion sur un réexamen annuel de cette garantie dans le cadre du dialogue social ;
- la création d'un comité de suivi avec les plateformes et les représentants des livreurs afin de veiller à la bonne application de l'accord.

Une revalorisation de la garantie minimale de revenu

Par ce nouvel accord, les plateformes s'engagent à porter la garantie minimale de revenu à **19 € par heure d'activité**, calculée à l'échelle de la semaine. Cette garantie porte sur l'ensemble du déroulé de la commande (de l'acceptation de la commande à sa remise chez le client).

L'évolution de la méthode de calcul constitue une avancée importante, correspondant à une demande majeure des organisations de travailleurs signataires. Le passage d'un calcul mensuel à un calcul hebdomadaire permettra d'offrir aux livreurs une meilleure lisibilité de leurs revenus, un versement plus rapide des éventuels compléments de rémunération, une meilleure prise en compte des variations d'activité d'une semaine à l'autre et une sécurisation plus immédiate de leur revenu d'activité.

Sur la base des niveaux d'activité observés au cours des douze derniers mois, cette proposition devrait bénéficier à plus de **90 %** des livreurs actifs sur les plateformes de livraison. Elle représente un investissement annuel estimé à près de **50 millions d'euros** pour les plateformes concernées.

De nouveaux engagements pour accompagner la mise en œuvre de l'accord

Afin de répondre aux demandes exprimées au cours des négociations, les plateformes s'engagent également sur plusieurs mesures complémentaires. Elles s'engagent à ouvrir une discussion sur les modalités d'un **réexamen annuel** de la garantie minimale afin de permettre sa possible adaptation dans le cadre du dialogue social.

Les plateformes mettent également en place un **comité de suivi**, réuni dès le mois suivant l'entrée en vigueur de l'accord, puis dans les trois, six et douze mois, afin de détailler sa bonne application et d'en assurer le suivi avec les organisations représentatives signataires.

Le dialogue social sectoriel, un levier essentiel pour renforcer les droits des livreurs indépendants

Via la signature de cet accord, les plateformes membres de l'API réaffirment leur volonté de poursuivre un dialogue social constructif avec les représentants élus des travailleurs. Elles considèrent que ce cadre demeure le plus adapté pour construire des solutions équilibrées permettant de renforcer progressivement les protections des livreurs indépendants, tout en préservant les spécificités du modèle du travail indépendant, auquel les livreurs sont très attachés.

Depuis sa mise en place par les pouvoirs publics, le dialogue social sectoriel constitue le cadre privilégié pour construire collectivement de nouvelles garanties au bénéfice des travailleurs des plateformes. Ces discussions ont déjà permis la signature de plusieurs accords majeurs portant sur les revenus, les ruptures de relations contractuelles (désactivations), et les discriminations dont les livreurs peuvent être victimes.

La proposition signée aujourd'hui marque une nouvelle étape cruciale dans cette dynamique de dialogue et traduit la volonté des plateformes de continuer à faire évoluer les protections offertes aux livreurs indépendants tout en préservant la flexibilité qui caractérise leur activité. La rentrée permettra aux discussions de se prolonger sur d'autres thématiques prioritaires pour les livreurs, et notamment: la révision de l'accord sur les désactivations pour apporter plus de transparence aux livreurs indépendants, la discussion des contours possibles d'une grille horo-kilométrique, mais également la question essentielle de la sécurité des livreurs.

Bastien Pahun, General Manager Uber Eats France « Cet accord illustre la capacité du dialogue social à produire des avancées concrètes pour les livreurs indépendants. Il représente un investissement inédit des plateformes en faveur de la sécurisation des revenus et démontre qu'il est possible de construire collectivement des solutions équilibrées, conciliant une meilleure protection des travailleurs et la préservation de la flexibilité du

modèle indépendant. Nous poursuivrons ces travaux avec la même volonté lors des prochaines négociations. »

Melvina Sarfati El Grably, General Manager Deliveroo France « Cet engagement historique sur les revenus est la preuve que le dialogue social dans le secteur des plateformes fonctionne. Il confirme que l'approche unique et ambitieuse choisie par la France depuis cinq ans porte ses fruits. L'ensemble des accords signés dans ce cadre montre que cette voie solidifie un modèle où l'indépendance rime avec rémunération et protection. La revalorisation de la garantie minimale de revenu à 19 € par heure d'activité en est, de toute évidence, l'avancée la plus forte et la plus concrète. Nous sommes fiers d'avancer dans ce sens aux côtés des organisations de travailleurs et nous continuerons à le faire. »

À propos de l'API

Le développement du travail indépendant s'est accéléré ces dernières années, renforcé notamment par l'apparition d'intermédiaires numériques qui simplifient les mises en relations et offrent de nouvelles opportunités économiques. Les membres de l'API (Deliveroo et Uber Eats) sont convaincus du rôle essentiel joué par les plateformes pour l'économie française. Depuis 2019, ils se sont regroupés en association pour travailler ensemble sur des sujets fondamentaux (tels que la rémunération des travailleurs indépendants, leur protection sociale, leur formation, ou encore l'instauration d'un dialogue social de qualité), faire entendre leur voix, et contribuer à l'invention du travail indépendant de demain.